

Mesdames et messieurs les instituteurs et les  
professeurs des écoles

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Carcassonne, le 8 février 2018

Division des personnels

67 Rue Antoine Marty  
11 816 Carcassonne  
cedex 9

Affaire suivie par  
Mr Xavier ROCHEFORT  
Division des personnels  
téléphone  
04.68.11.57.78  
[diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr)

M. Rüdiger SETZKORN  
04 68 11 57 84

Réf. : 18/XR/58

**Objet :** Candidature aux stages de préparation du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) -Année scolaire 2017-2018

**Réf. :**

- Décret n° 2017-169 du 10-2-2017 relatif aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10-2-2017 (NOR : MENE1704065A) relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Arrêté du 10-2-2017 (NOR : MENE1704067A) relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Priorité sera donnée pour l'année scolaire 2018-2019 aux parcours de formation pour enseigner en SEGPA et coordonner une ULIS.

### **I – Réunion d'information**

Une réunion d'information animée par l'inspecteur de l'éducation nationale ASH est organisée :

Mercredi 7 mars, de 14h à 17h  
ESPE-faculté d'éducation  
Avenue de Général Leclerc  
CARCASSONNE

Elle s'adresse en priorité aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés susceptibles d'être concernés par un départ en formation pour la session 2019, aux PLC et PLP qui voudraient transformer leur 2 CA-SH en CAPPEI et aux PLP en SEGPA et EREA désirant obtenir le CAPPEI.

Déroulé :

- présentation du projet de formation dans sa globalité et des épreuves du CAPPEI ;
- rencontre avec des enseignants spécialisés ;
- première ébauche des choix du parcours de formation.

## **II - Situation des candidats retenus pour la formation de base préparant au CAPPEI**

Pour les options retenues, la formation devrait avoir lieu à Toulouse ou Montpellier. J'attire votre attention sur le fait que cette information est donnée à titre indicatif.

Les candidats seront installés sur un support correspondant à la spécialité choisie, après avis de la CAPD.

## **III – Recueil des candidatures des enseignants du premier degré**

Les candidats à une formation au CAPPEI doivent appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires.

Les candidats complètent

la page 1 du dossier de candidature joint (2 pages) et s'engagent à :

- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée
- suivre l'intégralité des regroupements de formation
- se présenter à l'examen

Les candidatures seront étudiées par les IEN de circonscription qui compléteront la grille dédiée. Celles qui auront reçu un avis favorable seront départagées au barème et présentées pour avis en CAPD.


## **IV – Calendrier**

Les dossiers devront parvenir à l'EN sur la boîte mail de la circonscription au plus tard le **mercredi 14 mars 2018** avec copie obligatoire par mail à [diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr).

Ils seront ensuite transmis avec avis à la DIPER au plus tard le **mardi 20 mars 2018**.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur la préparation, vous pouvez joindre la circonscription ASH, [ce.0110043m@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110043m@ac-montpellier.fr) ou le **04 68 11 58 05**.

Pour le recteur, et par délégation,  
la directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN

A retourner à l'IEN de votre circonscription  
et à [diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr)  
pour le 14 mars 2018, dernier délai.

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
A LA PREPARATION DU CAPPEI – Rentrée 2018**

Nom d'usage :	Domicile :
Nom de naissance :	
Prénoms :	Tél :
	Mail :

Grade :	Poste(s) précédemment occupé(s) dans l'ASH, année(s) d'exercice et durée(s) dans le cas d'un remplacement :
Poste actuel :	
Ecole ou établissement :	
Classe :	

Diplômes universitaires (avec date d'obtention) :	Diplômes professionnels (avec date d'obtention) :

**Mettre un numéro de priorité pour le parcours de formation souhaité :**

Enseigner en SEGPA

Coordonner une ULIS

Je m'engage :

- à exercer, pendant la formation, sur un poste correspondant à la formation choisie, qui me sera attribué au mouvement
- à suivre l'intégralité des regroupements de formation
- à me présenter à l'examen

A ....., le .....

*(signature de l'intéressé-e)*

Retour à la DIPER  
pour le 20 mars 2018 dernier délai

**CANDIDATURE A LA PREPARATION DU CAPPEI**

(Partie à renseigner par l'inspecteur/inspectrice de l'éducation nationale)

- Le total obtenu sera pris en compte dans le barème qui permettra de départager les candidatures.
- Dans le cas de candidats qui se projetteraient sur des parcours différents, une grille par demande sera complétée.

**AVIS DE L'INSPECTEUR/INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE :**

	A consolider	Satisfaisant 1	Très satisfaisant 2	Excellent 3
<b>Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves</b>				
• Connaître les élèves et les processus d'apprentissage				
• Prendre en compte la diversité des élèves				
<b>Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative</b>				
• Coopérer au sein d'une équipe				
• Coopérer avec les parents d'élèves				
• Coopérer avec les partenaires de l'école				
• S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
<b>Les professeurs, praticiens experts des apprentissages</b>				
• Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
• Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
FAVORABLE <input type="checkbox"/>  DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	<b>/ 24</b> (en dessous de 12, l'avis est réputé défavorable)			

Appréciation littéraire : (les motivations du candidat, ses capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées et à suivre la formation du CAPPEI au regard de son parcours professionnel)

Circonscription :

Nom et visa de l'IEN :